



À Blaise Pascal (Clermont-Ferrand) comme ailleurs, stop à la répression anti-syndicale !

Suite à l'action collective du samedi 18 janvier 2020 au lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, menée par plus de 200 personnes contre une réforme du lycée et du baccalauréat majoritairement contestée et dont nous continuons à demander le retrait, six responsables syndicaux et syndicales sont aujourd'hui condamné-e-s.

Paco et Anna de l'UNEF, Fabien et Patrick du Snes-FSU, Frédéric de la CGT Educ'action et Didier de SUD éducation sont condamné-e-s à un délit inscrit sur la partie B2 de leur casier judiciaire assorti d'amendes de 200 € à 400 €.

A l'origine de cette condamnation, la décision de l'administration qui a déposé une plainte alors qu'aucune dégradation ni aucune violence n'avaient été commises. Cette décision visait clairement à intimider et à tenter de faire taire toute contestation. Ce n'est pas la première fois depuis l'arrivée en poste de Jean-Michel Blanquer que des militant-e-s syndicaux-ales sont visé-e-s par une forme de répression syndicale. Face à la contestation toujours plus forte de ses réformes, le Ministre tente de museler les oppositions, quel aveu de faiblesse !

Après Melle, Cahors, Dôle, Carcassonne, Strasbourg ou Bordeaux, un pas est franchi avec cette criminalisation de l'action syndicale. Nos organisations dénoncent cette tentative supplémentaire d'intimidation.

Ces condamnation sont inacceptables. Nos organisations apportent tout leur soutien aux camarades condamné-e-s et rappellent leur opposition à toute sanction judiciaire ou administrative envers des militant-e-s dans le cadre de leur activité syndicale.

Les libertés syndicales sont inaliénables, elles sont un pilier de la démocratie. Les réponses autoritaires du Ministre sont inacceptables.

Nos organisations appellent l'ensemble des personnels à participer au rassemblement devant le rectorat de Clermont-Ferrand, le mercredi 16 juin à 15h.

À Clermont-Ferrand comme ailleurs, ne laissons pas la répression s'installer contre les mobilisations syndicales !